

Du dépôt d'une candidature à l'organisation d'une exposition à la Galerie du Crous de Paris

la sélection

des étudiants et des jeunes artistes (moins de 40 ans)

elle a lieu **tous les deux ans**

- la prochaine sélection aura lieu en principe la **première semaine de mars 2013**.
- **les étudiants et les jeunes artistes diplômés de l'Université ou d'une école nationale supérieure d'art depuis moins de 10 ans** sont invités à déposer dès le mois de janvier 2012 un dossier en prenant un rendez-vous auprès de la directrice de la Galerie.
- la **sélection** s'effectue à partir de ce **dossier** et d'une **œuvre originale** (ou plusieurs suivant la taille) déposée à la Galerie avant le jury de sélection.

le dossier

c'est un document **papier** qui comporte :

- un curriculum vitae avec photo et coordonnées précises (adresse, mail, téléphone)
- des notes d'intention, articles, écrits, commentaires susceptibles d'apporter un éclairage sur le travail du candidat
- des visuels des œuvres
- une photocopie de la carte d'identité et de la carte d'étudiant, le cas échéant.

le jury

est composé de **professionnels** :

- des professeurs de l'Université et d'écoles nationales supérieures d'art

- un artiste
- un galeriste
- un critique d'art
- un représentant de Centre d'art ou d'une institution concernée par l'art contemporain,
- éventuellement un conservateur, un éditeur, un collectionneur d'art contemporain.
- Le Directeur du CROUS participe à ce jury ou nomme un représentant.
- La Directrice de la Galerie ne vote pas.
- les candidats sélectionnés en mars 2013 se verront attribuer une période d'exposition en 2014 ou 2015.
- la liste des membres du jury n'est pas publique

la convention

d'occupation de la galerie est signée **6 mois avant** le début de l'exposition entre le CROUS et chaque exposant.

- tous les artistes sélectionnés sont soumis à une location de l'espace
- à cette occasion, l'exposant verse à titre d'arrhes 50 % du montant de la location. Le solde est payé 3 mois après.
- En 2011, les tarifs sont les suivants, pour 2 semaines d'exposition :
 - **620 €** pour les **étudiants** et les jeunes artistes diplômés depuis moins de 2 ans
 - **1090 €** pour les artistes diplômés depuis **moins de 5 ans**
 - **1700 €** pour les artistes diplômés depuis **moins de 10 ans**

l'exposition

est organisée avec la Directrice de la galerie

- un **dossier de presse** est envoyé par la Galerie pour chaque exposant. La Galerie en assure la fabrication pour les étudiants.
- des **cartons d'invitation** sont imprimés et envoyés aux professionnels (dont 350 par les soins de la Galerie pour tous les exposants sélectionnés). Les frais d'impression des cartons sont à la charge de la galerie pour les **étudiants** sélectionnés.
- chaque candidat sélectionné bénéficie de **2 semaines d'exposition** :
 - 1^{er} lundi : dépôt des œuvres et montage** ,
La directrice reste responsable du montage en dernier ressort.
 - mardi : ouverture** au public
 - jeudi : vernissage**
 - décrochage et enlèvement** des œuvres le **samedi de la 2^{ème} semaine**, dernier jour d'exposition.
- les exposants doivent assurer l'**accueil du public** et le **gardiennage** de leurs œuvres pendant toute la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture de la Galerie.

- le CROUS de Paris n'intervient nullement dans les transactions entre les artistes et les éventuels acquéreurs de leurs œuvres, sa vocation d'aide à la jeune création s'attachant avant tout à privilégier la promotion des plasticiens aussi bien en direction de la presse spécialisée que des amateurs d'art et du grand public, en excluant toute pratique commerciale.

la sélection des professionnels (plus de 40 ans)

Les artistes ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais **inscrits à la Maison des artistes** peuvent se porter candidats.

Ils seront sélectionnés **sur dossier** uniquement, en très petit nombre à chaque session, et ne pourront exposer qu'une seule fois.

Le prix de la location pour les artistes professionnels sélectionnés est de **3180 €** en 2011

Tous les tarifs sont susceptibles de modification par le Conseil d'administration.

L'âge et l'ancienneté du diplôme s'apprécient à la date de la sélection (soit mars 2013)

Élisabeth Léthier, directrice
Paris, novembre 2011